

PARCOURS DE PROFESSIONNALISATION
LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

Connaître les principes de base de la lutte contre l'habitat indigne

Pour vous inscrire : <http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/> et cliquez sur « rechercher et s'inscrire » OU via le lien suivant :

TOURS : http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/index.php?id_session=25038

PARIS : http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/index.php?id_session=24812

NANCY : http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/index.php?id_session=24772

TOULOUSE : http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/index.php?id_session=25262

Aide sur l'inscription en ligne

➔ Agents de la DGALN : lors de votre inscription en ligne, indiquer dans "service formation de validation" la boîte d'unité suivante : competences.dgaln@developpement-durable.gouv.fr

Cette action fait partie du parcours de professionnalisation « Lutte contre l'habitat indigne » mis en œuvre par la DGALN pour les agents en poste sur ces missions.

Vous trouverez en annexe l'ensemble des actions du parcours avec le lien intranet : http://intra.dgaln.e2.rie.gouv.fr/les-parcours-de-professionnalisation-a11372.html?id_rub=4389

Vous pouvez consulter les offres de formation de la DGALN sur le site intranet : <http://intra.dgaln.e2.rie.gouv.fr/l-offre-de-formation-pour-les-services-r4388.html>

Vous pouvez consulter l'ensemble des offres de formation ministérielles sur le site intranet du CMVRH : <http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/>

QUAND ?

les dates, lieux des formations et dates limite d'inscription figurent sur la page « **IDENTIFICATION DES FORMATIONS** »

OÙ ?

Cette formation se déroulera dans plusieurs CVRH :

TOURS, PARIS, NANCY, TOULOUSE

vos contacts à la DGALN

Maîtrise d'ouvrage : DHUP / PH / PNLHI
Cheffe de projet : Susanne KULIG
susanne.kulig@developpement-durable.gouv.fr

DGALN - Sous-direction des ressources humaines et compétences
Rémy BLANES – Responsable du pôle développement des compétences
Véronique GUIBOUX – Cheffe de projet compétences et formation

vos contacts aux CVRH

figurent sur la page « **IDENTIFICATION DES FORMATIONS** »

les objectifs de la formation

Le présent module porte sur la connaissance des dispositifs de lutte contre l'habitat indigne, il vise à rendre capable de :

- bien appréhender l'urgence à agir ;
- connaître les procédures et outils à mobiliser ;
- savoir mener une procédure à son terme ;
- travailler en mode projet avec les acteurs compétents.

le public concerné – les pré-requis

Agents en Préfecture, DDT, DDETS, ARS, SCHS, (Services communaux d'hygiène et de Santé), services habitat des collectivités mobilisés sur le champ de la lutte contre l'habitat indigne.

Pré-requis

De préférence en poste sur la thématique depuis au moins 3 mois à la date de début de session de la formation

Nombre de stagiaires maximum : 15

IDENTIFICATION DES FORMATIONS

ACTEURS CVRH	DONNEES FORMATION – CORDONNEES CVRH
<p>CVRH concerné : TOURS Chef de projet : Christian WOLF Coordonnées : 02 47 60 54 13 christian.wolf@developpement-durable.gouv.fr</p>	<p>Dates de la formation : 13 au 15 juin 2022 Dates limite d'inscription : 11 mai 2022 Lieu de la formation : 58, rue Roger Salengro - 37000 TOURS</p> <p>Adresse courriel : christian.wolf@developpement-durable.gouv.fr</p> <p>Lien d'inscription : http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/index.php?id_session=25038</p>
<p>CVRH concerné : PARIS Chef de projet : Régine MAURICE Coordonnées : 06 60 88 23 76 regine.maurice@developpement-durable.gouv.fr</p>	<p>Dates de la formation : 13 au 15 septembre 2022 Dates limite d'inscription : 15 juillet 2022 Lieu de la formation : 2 rue Alfred Fouillée 75013 PARIS</p> <p>Adresse courriel : inscription-formation-ifdc.cvrh-paris@developpement-durable.gouv.fr</p> <p>Lien d'inscription : http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/index.php?id_session=24812</p>
<p>CVRH concerné : NANCY Chef de projet : Sandrine GERARDIN Coordonnées : 03 83 80 46 11 sandrine.gerardin@developpement-durable.gouv.fr</p>	<p>Dates de la formation : 12 au 14 octobre 2022 Dates limite d'inscription : 12 septembre 2022 Lieu de la formation : Abbaye des Prémontrés 54000 PONT A MOUSSON</p> <p>Adresse courriel : formation.cvrh-nancy@developpement-durable.gouv.fr</p> <p>Lien d'inscription : http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/index.php?id_session=24772</p>
<p>CVRH concerné : TOULOUSE Chef de projet : Nathalie ROUSSEL Coordonnées : 06 30 65 60 91 nathalie.rousseau@developpement-durable.gouv.fr</p>	<p>Dates de la formation : 15 au 17 novembre 2022 Dates limite d'inscription : 10 octobre 2022 Lieu de la formation : 6, impasse Paul Mesplé 31000 TOULOUSE</p> <p>Adresse courriel : formation.cvrh-toulouse@developpement-durable.gouv.fr</p> <p>Lien d'inscription : http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/index.php?id_session=25262</p>

CONTEXTE

La lutte contre l'habitat indigne requiert des connaissances spécifiques des dispositifs existants dans lesquels les aspects techniques, juridiques, sanitaires, sociaux et humains sont étroitement impliqués.

Ce présent module constitue un module des fondamentaux : « Connaître les principes de base de la lutte contre l'habitat indigne » et « Sensibilisation des acteurs de la LHI ».

D'autres modules de formation sont proposés dans le cadre d'un parcours de professionnalisation :

- ◆ Pouvoirs du maire, du préfet, et le cas échéant du président d'EPCI, en matière de police d'habitat indigne,
- ◆ Traitement des situations de mise en sécurité et notamment en cas de défaut de solidité,
- ◆ Traitement de l'habitat indigne en copropriété,
- ◆ Les aspects sociaux et protection des occupants,
- ◆ Traitement des situations d'incurie, mise en sécurité des personnes,
- ◆ etc.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Intervenants :

Les intervenants sont des correspondants techniques-formateurs du pôle national de LHI.

Programme :

La formation se déroule sur trois journées. Elle comprend les séquences suivantes :

Journée 1 :

- montrer que la lutte contre l'habitat indigne ne « date pas d'hier »
- connaître les étapes d'une action de traitement d'une situation précise d'habitat indigne
- connaître les phases de la démarche de diagnostic
- savoir comment caractériser les causes de risques pour la sécurité et la santé des occupants
- savoir quelle est l'autorité concernée : Maire, EPCI ou Préfet ?
- savoir quelle procédure de police est concernée au regard des désordres et de l'urgence
- connaître l'outil « grille d'évaluation »
- connaître les éléments essentiels du rapport
- savoir choisir la procédure adaptée

Journée 2 :

- savoir évaluer sur site, les désordres de l'insalubrité et de l'insécurité
- restituer les constats de l'évaluation des désordres
- savoir comment inscrire une procédure dans un projet
- savoir ce que veut dire prendre en compte les besoins et les attentes des occupants
- savoir comment doivent être abordées les volontés et les capacités des propriétaires

Journée 3 :

- savoir quelles sont les aides financières mobilisables pour faciliter le traitement de l'habitat indigne
- connaître les polices du maire
- connaître les polices du préfet
- connaître les responsabilités des acteurs publics et savoir dans quels cas peuvent s'appliquer les sanctions pénales contre le propriétaire
- savoir pourquoi et dans quels cas se prend une mesure d'office
- savoir quelles sont les obligations d'hébergement et de relogement des occupants